

Procès Verbal de la réunion du 27 février 2012

Le vingt et un février deux mille douze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt sept février deux mille douze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2011 – Budget principal Commune, budgets annexes
Chaufferie bois et Lotissement
- Intégration des réseaux de télécommunications – Convention avec France Télécom
- Salle du Moulin – présentation d'esquisses et estimatif sommaire
- Eglise Saint Jean Baptiste – mise aux normes électriques et éclairage des vitraux
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – convention de mise à disposition
- Personnel communal – avancement d'échelon
- Stade municipal – remplacement d'un projecteur
- Aliénation de chemins ruraux – prix de vente
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille douze, le vingt sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absent excusé : ROUSSEAU Daniel.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 23 janvier 2012

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 23 janvier 2012, le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2011 - 19 – Comptes Administratifs 2011

Le Conseil Municipal, hormis Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote :

✓ délibérant sur les Comptes Administratifs du budget de la « Commune », des budgets annexes : « Chaufferie bois », et « Lotissement » de l'exercice 2011 dressés par Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire,

✓ après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite des comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte principal COMMUNE 2011

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté			35 353.97		35 353.97	
Opérations exercice	445 398.21	536 200.11	352 646.96	388 981.66	798 045.17	925 181.77
Totaux	445 398.21	536 200.11	388 000.93	388 981.66	833 399.14	925 181.77
Résultat de clôture		90 801.90		980.73		91 782.63
<i>Restes à réaliser</i>						

Compte annexe CHAUFFERIE BOIS 2011

Résultats reportés	40.00			10 083.36	40.00	10 083.36
Opérations exercice	5 412.45	6 490.42	265 445.95	258 329.00	270 858.40	264 819.42
Totaux	5 452.45	6 490.42	265 445.95	268 412.36	270 898.40	274 902.78
Résultat de clôture		1 037.97		2 966.41		4 004.38
<i>Restes à réaliser</i>			133 000.00		133 000.00	

Compte annexe LOTISSEMENT 2011

Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture					0.00	0.00
			0,00	0,00	0,00	0,00

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes : « Chaufferie bois » et « Lotissement », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives

au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2012 - 20 – Enfouissement des réseaux de télécommunications de la rue Mélusine

Convention avec France Télécom

Dans le cadre des travaux d'intégration du réseau téléphonique sur la tranche « rue Mélusine » comprenant la rue Mélusine, le haut de la rue Saint Nicolas et le Pinnacle, il convient de passer une convention entre la Commune de JAZENEUIL et France Télécom.

Cette convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique de cette intégration, de désigner les travaux, les prestations techniques et les conditions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention avec France Télécom pour les travaux d'intégration du réseau téléphonique de la tranche « rue Mélusine », et charge Monsieur le Maire de la viser.

N°2012 - 21 – Sécurisation des voies routières et piétonnes

Programmation 2012 – Demandes de subventions et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la rue Saint Jean Baptiste, de l'escalier du stade et du parking de la salle des fêtes dont l'estimatif global des travaux est le suivant :

Récapitulatif	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux (TC.1 rue St Jean Baptiste)	131 132.42 €	156 834.38 €
Sécurisation de l'escalier du stade	1 342.00 €	1 605.03 €
Parking salle des fêtes	20 369.60 €	24 362.04 €
Honoraires (6.48% + 0.9% OPC)	9 677.58 €	11 574.38 €
Actualisation CCAP	10 000.00 €	11 960.00 €
Montant total de la programmation 2012	172 521.60 €	206 335.83 €

Monsieur le Maire précise que le total des subventions et participations du plan de financement annoncé dans la délibération n°2012 – 5 du 23 janvier 2012 devrait être égal au montant total HT des travaux, même si ces subventions ne sont pour autant acquises.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de déposer des demandes de subventions sur ces nouvelles bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR 2012
- un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire
- la Région au titre du FRIL 2012
- le Département au titre du PADDC 2012.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2012	172 521.60 €
DETR 33% du HT	56 932.13 €
Région FRIL	50 000.00 €
Département PADDC	26 085.15 €
Dotation Action Parlementaire	5 000.00 €
<i>Autofinancement communal minimum 20% du HT</i>	<i>34 504.32 €</i>

TVA 19.6% du HT	33 814.23 €
Récupération du FCTVA (15.482% du TTC)	31 944.91 €
<i>Autofinancement communal</i>	<i>1 869.32 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la **tranche conditionnelle n°1 (rue Saint Jean Baptiste)** :

- approuve la programmation 2012 ci-dessus des travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des voies routières et piétonnes du Bourg pour un montant total de **172 521.60 € HT**, soit **206 335.83 € TTC**,
- sollicite les subventions suivantes :
 - ☞ une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
 - ☞ une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la Dotation d'Action Parlementaire,
 - ☞ une subvention de la Région Poitou-Charentes au titre du FRIL,
 - ☞ une subvention du Département de la Vienne au titre du PADDC.

N° 2012 - 22 – Salle du Moulin

Présentation d'esquisses et estimatif sommaire

Monsieur Jérôme MÉMETEAU présente les esquisses du bureau d'études Architectes Associés de NIORT concernant l'aménagement de la salle du Moulin.

Un débat s'instaure sur l'importance du projet. Messieurs Christian ROUSSEAU et Alain DELAVault trouvent le projet trop ambitieux au regard de l'utilisation simple et gratuite qui avait été évoquée initialement.

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment qui sera ouvert au public doit répondre à la réglementation ERP (Etablissements Recevant du Public) et qu'en l'occurrence les sanitaires et les emplacements de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sont obligatoires quelle qu'en soit l'utilisation.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'estimatif sommaire des travaux :

Extérieurs Terrassement – VRD – Réseaux – Espaces verts	16 000.00 € HT
Enveloppe Hors d'eau – Hors d'air Maçonnerie – ravalement de façade – couverture tuiles – zinguerie – menuiserie extérieures	64 600.00 € HT
Distribution – Finitions Doublage – cloisons – plafonds – isolation – menuiseries intérieures – carrelages – faïences – peinture – sols collés	44 800.00 € HT
Lots techniques Plomberie – sanitaires – électricité – Chauffage - ventilation	42 600.00 € HT
Total HT travaux	168 000.00 € HT
Divers imprévus évalués à 5%	8 400.00 € HT
Total HT travaux	176 400.00 € HT

A ce montant de travaux, il convient d'ajouter les honoraires pour études : géotechnique, contrôle technique, coordination SPS, assurance Dommage Ouvrage, etc... Ces honoraires représentent entre 15 à 18% du montant des travaux.

Le Département de la Vienne et la Région Poitou-Charentes pourraient être sollicités pour aider la Commune au financement du projet.

Un nouveau débat s'instaure sur les possibilités d'utilisation par le public de cette salle. Deux propositions sont soumises à un vote :

1. classement ERP de la salle avec ouverture libre au public, seules les associations locales pouvant procéder à une réservation pour leurs manifestations : 9 voix pour
2. classement ERP de la salle avec réservation pour location par des associations ou des particuliers : 3 voix pour.

N°2012 - 23 – Eglise

Travaux de mise aux normes électriques et d'éclairage des vitraux

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation qui a été réalisée pour les travaux de mise aux normes électriques et d'éclairage des vitraux auprès de trois entreprises : Ets GV'Elec de JAZENEUIL, Ets MIMAULT Frères de ROUILLE, Ets Sébastien PROUTEAU de LUSIGNAN (qui n'a pas déposé d'offres de prix) :

Entreprises	GV ' ELEC	MIMAULT
-------------	------------------	----------------

1 - Remise en conformité de l'installation électrique

Reprise des câblages	1 394.00 € HT	1 590.00 € HT
Sous total 1	1 394.00 € HT	1 590.00 € HT

2 - Equipement d'un éclairage de sécurité

Bloc Phare ULTRALED – câblage	1 450.00 € HT	1 680.00 € HT
Bloc sécurité à led – câblage et divers	1 776.00 € HT	2 056.00 € HT
Sous total 2	3 226.00 € HT	3 736.00 € HT

3 - Eclairage des vitraux

Chœur	3 365.00 € HT	3 540.00 € HT
Chapelle	1 690.00 € HT	1 780.00 € HT
Transept	2 020.00 € HT	2 135.00 € HT
Façade ouest	1 780.00 € HT	1 840.00 € HT
divers	1 170.00 € HT	1 402.00 € HT
Sous total 3	10 025.00 € HT	10 697.00 € HT

Total général 1+2+3 HT	14 645.00 € HT .	16 023.00 € HT .
TVA	2 870.42 € .	3 140.51 €
TTC	17 515.42 € TTC	19 163.51 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient la proposition de l'Ets GV'Elec de JAZENEUIL suivant le détail ci-dessous :

Remise en conformité de l'installation électrique	1 394.00 € HT	1 667.22 € TTC
Equipement d'un éclairage de sécurité	3 226.00 € HT	3 858.30 € TTC
Eclairage des vitraux	10 025.00 € HT	11 989.90 € TTC

- charge Monsieur le Maire de passer commande
- demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 21318 de l'opération « Eglise ».

**N°2012 - 24 – Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale**

Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, en application des dispositions de l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un service de remplacement pour faire face

à des besoins temporaires d'agents, selon les cas prévus à l'article 3 de la Loi susvisée.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion (qui restera annexé à la présente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et s'engage :

- à rembourser à cet organisme la totalité des salaires et indemnités augmentés des charges patronales, versée à l'intéressé,
- à verser une participation égale à 4% des salaires bruts des agents effectuant le remplacement pour les collectivités ou établissements affiliés et 4.8% pour les collectivités ou établissements non affiliés,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de la convention et des différents actes en découlant.

N° 2012 - 25 – Personnel communal

Avancement d'échelon

Monsieur le Maire fait savoir que Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU, actuellement agent permanent non titulaire contractuel occupe les fonctions d'agent administratif à l'Agence Postale Communale rémunérée sur la base du grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, depuis le 1^{er} novembre 2009.

Les agents contractuels ne bénéficient pas du statut de la Fonction Publique Territoriale et à ce titre ne sont pas proposés à un avancement d'échelon systématique en fonction de leur ancienneté. L'autorité territoriale peut toutefois pourvoir à un avancement dans la mesure où celui-ci n'est pas plus bénéfique que l'avancement maximum proposé à un agent de la Fonction Publique Territoriale.

Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU étant actuellement rémunérée sur la base du 1^{er} échelon de son grade : indice brut 297 – indice majoré 302, Monsieur le Maire propose un avancement à l'échelon 2 à compter du 1^{er} mars 2012 : indice brut 298 – indice majoré 303.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'avancement de Mademoiselle Laurence DUMOUSSEAU au 2^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe compter du 1^{er} mars 2012 : indice brut 298 – indice majoré 303.

N° 2012 - 26 – Stade municipal « Maurice SIRE »

Remplacement de projecteurs – remplacement de chasse d'eau

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un devis de la SOREGIES pour le remplacement d'un projecteur hors service du stade municipal « Maurice SIRE ».

L'ensemble de la prestation fourniture et pose s'élève à la somme de 869.31 € HT, soit 1039.69 € TTC.

Le Conseil Municipal propose de sursoir à ce remplacement dans l'attente du déplacement d'une nacelle sur la Commune pour d'autres travaux.

Le Conseil Municipal accepte le remplacement de la chasse d'eau des sanitaires conformément au devis de l'entreprise Sébastien PROUTEAU de LUSIGNAN pour un montant de 186 € HT, soit 222.46 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2188 de l'opération « Bâtiments divers ».

N°2012 - 27 – Eclairage public

Chemin des Tilleuls

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un devis de la SOREGIES pour la réparation d'une platine de lanterne d'éclairage public chemin des Tilleuls.

L'ensemble de la prestation fourniture et pose comprise s'élève à la somme de 474.17 € HT, soit 567.11 € TTC.

Une subvention du SIEEDV de 20% du montant HT des travaux, soit 94.80 € pourrait être attribuée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la SOREGIES pour un montant de 474.17 € HT, soit 567.11 € TTC, et sollicite l'attribution d'une subvention de 94.80 € auprès du SIEEDV.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 21538 de l'opération « Eclairage public ».

N°2012 - 28 – Aliénation de chemins ruraux

Monsieur Bernard MACOUIN informe le Conseil Municipal qu'il invitera les propriétaires riverains des chemins ruraux ci-dessous proposés à l'aliénation à une réunion d'information :

- le chemin rural n°5 de la Salvagère à la RD n°7, mi toyen entre la Commune de JAZENEUIL et la Commune de LA CHAPELLE MONTREUIL
- le chemin rural n°4 de la Croix Loret à la Métairie du Portail dans sa partie située après la Métairie du Portail.
- le chemin rural n°6 de Bois Métais à la Petite Méta irie en partie.

Il est rappelé que le prix de vente du mètre carré a été fixé à 0.45 € par délibération en date du 26 septembre 2011.

Une enquête publique sera organisée pour permettre à chacun d'exprimer ses remarques concernant ces aliénations. Le Conseil Municipal entérine l'acceptation de Monsieur Rémy VIERFOND pour assurer les fonctions de Commissaire Enquêteur.

N°2012 - 29 – Nuits Romanes

Programmation 2012

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le plan de financement retenu dans le cadre des « Nuits Romanes » prévues à JAZENEUIL le 12 juillet 2012 :

Dépenses		Recettes	
l'ensemble vocal et musical Bartolo Clavéria Quartet	1 817.00 €	Région Poitou-Charentes	7 500.00 €
l'association Chap' de Lune (spectacle et mise en lumière de l'église)	5 983.20 €	Commune de JAZENEUIL	2 204.20 €
temps convivial et mise à disposition de matériel et personnel	1 904.00 €		
Total	9 704.20 €	Total	9 704.20 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour la programmation et l'organisation d'une manifestation « Nuits Romanes » à JAZENEUIL le 12 juillet 2012 suivant le détail ci-dessus.

N°2012 - 30 – Acquisition de matériel

Lame de déneigement

Lors des derniers épisodes neigeux de cet hiver, l'utilisation d'une lame de déneigement aurait probablement permis de réduire les problèmes de circulation.

Un devis a été demandé à l'entreprise Vienne Matériel Agricole de VIVONNE pour équiper le tracteur de ce matériel :

Lame largeur 2.10 m x 0.80 m, fixation sur chargeur, orientation 30° droite ou gauche, manivelle : 2 700.00 € HT, soit 3 229.20 € TTC.

Le Conseil Municipal souhaite prendre le temps de la réflexion avant cette acquisition.

N°2012 - 31 – Plan de la Mimaudière

Terrassement pour plantation

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2012 – 18 du 23 janvier 2012 prévoyant une première tranche de travaux de terrassement pour la plantation

d'arbres sur le Plan de la Mimaudière par l'entreprise LUSSON RICHARD de COULOMBIERS.

Une partie du terrassement n'ayant pas été chiffrée, un nouveau devis a été établi par l'entreprise LUSSON RICHARD pour un montant de 3 768.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le nouveau devis de l'entreprise LUSSON RICHARD de COULOMBIERS d'un montant de 3 768.10 € HT, soit 4 506.65 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2121 de l'opération « plantation de haies ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 0 heure 30 minutes.

Ont signé au registre :

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÊMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Stéphane PIN	
Madame Annabelle BOUTIN	Madame Martine EBRAN PICHON absente	Mademoiselle Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Daniel ROUSSEAU Absent excusé